

Pourquoi les études de droit sont si difficiles?

Par **study**, le 28/11/2012 à 20:31

Bonsoir,
je suis en L3 et plus j'avance dans mon parcours plus je me dis que c'est interminable et semé d'embûches, la surcharge de travail est importante, les cours sont parfois pas très plaisants et surtout à quand la fin, la surprise, le cadeau: être avocate ou magistrat!!!!!! que faut-il faire pour réussir?

Par **Newjurist**, le 29/11/2012 à 02:38

Bonsoir,

Travailler.

Par **Yann**, le 29/11/2012 à 08:40

[citation]et surtout à quand la fin, la surprise, le cadeau: être avocate ou magistrat!!!!!![/citation]
C'est franchement réducteur.[smile33]Il y a des dizaines d'autres possibilités.

Pour ce qui est de réussir, la réponse a déjà été donnée.

Je ne veux décourager personne, mais dites vous bien que la suite après les études c'est pas rose non plus. Le monde du travail c'est pas de la rigolade à longueur de journée. Autant prendre le plus tôt de suite...

Par **Camille**, le 29/11/2012 à 10:21

Bonjour,
[citation]Pourquoi les études de droit sont si difficiles?[/citation]
Tout simplement (comme déjà expliqué plusieurs fois dans ce forum) parce que le droit est probablement, dès qu'on entre dans les détails, la matière la plus difficile qui existe.
En droit, vous ne pouvez pas vous contenter d'un raisonnement purement philosophique ou d'un raisonnement purement cartésien, d'un raisonnement purement abstrait ou d'un

raisonnement purement concret. Vous devez savoir naviguer entre tout ça pour aboutir à une conclusion concrète et directement applicable. Solution qui, peu ou prou une fois dans le métier, influera - directement ou indirectement - sur la vie de vos concitoyens, parfois gravement.

Ce qui est rarement le cas de toutes les autres disciplines, qu'elles soient à caractère philosophique ou à caractère scientifique (sauf, peut-être, chirurgien...).

De plus, s'il y a bien un domaine où vous devrez rester un(e) éternel(le) érudiant(e) jusqu'au bout, c'est bien dans le domaine du droit, qui peut, assez brutalement ou très brutalement, remettre en cause une règle vieille parfois de plusieurs siècles... (et je ne parle pas que des revirements de jurisprudence, "technique" qui n'existe d'ailleurs qu'en droit).

Mais de cette complexité peut naître la beauté... [smile4]

Donc, comme le dit Yann, autant vous y faire tout de suite. [smile25]

Par **marianne76**, le **29/11/2012 à 13:41**

[citation]la surcharge de travail est importante, les cours sont parfois pas très plaisants et surtout à quand la fin , la surprise, le cadeau: être avocate ou magistrat!!!!!! [/citation]

Bonjour,,

Parce que vous croyez qu'une fois devenue avocate ou magistrate la vie va être un long fleuve tranquille?

Vous serez aussi confrontée à une surcharge de travail et à un parcours semé d'embûches comme vous dites, vous ne traiterez pas que de dossiers que vous aimez et le rendement devra être au rendez-vous, et à mon avis vous travaillerez bien plus que comme étudiante

Par **Camille**, le **30/11/2012 à 10:05**

Bonjour,

[citation]Parce que vous croyez qu'une fois devenue avocate ou magistrate la vie va être un long fleuve tranquille?

...

vous ne traiterez pas que de dossiers que vous aimez

...

le rendement devra être au rendez-vous

[/citation]

Sans parler du problème sous-jacent (pour des professions supposées exercées avec compétence, honnêteté et probité) du cas de conscience du/de la magistrat(e) qui doit trouver une solution/sanction "juste et équilibrée", alors qu'il/elle n'a parfois/souvent que quelques dizaines de minutes pour décider du sort de quelqu'un.

Sachant qu'il/elle ne peut pas refuser de statuer.

La problématique de l'avocat(e) est un peu différente, mais rare est l'avocat(e) qui peut se cantonner à ne défendre que "*la veuve et l'orphelin*", c'est-à-dire à ne soutenir que celui ou celle qui est dans son bon droit absolu et indiscutable...

Il/elle "peut" donc, à l'inverse du/de la magistrat(e), refuser d'accepter le dossier mais, à terme, autant fermer la boutique...

[smile25]

Par **marianne76**, le **30/11/2012** à **11:12**

[citation]La problématique de l'avocat(e) est un peu différente, mais rare est l'avocat(e) qui peut se cantonner à ne défendre que "la veuve et l'orphelin", c'est-à-dire à ne soutenir que celui ou celle qui est dans son bon droit absolu et indiscutable...

Il/elle "peut" donc, à l'inverse du/de la magistrat(e), refuser d'accepter le dossier mais, à terme, autant fermer la boutique...

[/citation]

Tout à fait et quand elle fera les gardes à vue la nuit et qu'il faudra reprendre le collier le lendemain pour 12 heures d'affilé je pense qu'elle se dira que finalement être étudiante c'était le bon temps

Par **Camille**, le **30/11/2012** à **11:32**

Bjr,

[citation]quand elle fera les gardes à vue la nuit

...

finalement être étudiante c'était le bon temps[/citation]

"ça me GAV, tout ça"... [smile4]

Par **marianne76**, le **30/11/2012** à **11:36**

[smile4][smile4][smile4][smile4][smile4][smile4]

Bienvenue à cette jeune fille dans le monde du travail

Par **Daider**, le **01/12/2012** à **10:57**

Mais au bout du compte, une belle somme...en guise de "dommages et intérêts"...